

## Modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz

<u>STATUTS EN VIGUEUR</u>	<u>PROPOSITION DE MODIFICATION</u>
<p><b>ARTICLE 4 : COMPOSITION</b></p> <p>Le conseil d'institut est constitué de 32 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 14 enseignants-chercheurs et assimilés de l'URCA, dont :<ul style="list-style-type: none"><li>○ 7 en Sciences, Technologie et Santé et 7 en Sciences humaines, Sociales et de la Société, désignés par le Conseil d'administration sur proposition du président de l'université selon les critères ci-après déterminés : ils devront avoir consacré une partie substantielle de leur activité d'enseignement et de recherche au domaine de la Vigne et/ou du Vin ou être impliqués dans la conduite de projets nationaux et internationaux. Au moins un responsable des diplômes nationaux portés par l'institut figure obligatoirement dans ce collège. En cas de portage en cours de mandat du conseil, au moins un responsable du diplôme national ou des diplômes nationaux concerné(s) participe(ent) aux travaux du conseil avec voix consultative.</li></ul></li><li>• 1 représentant BIATSS en lien avec le domaine de la vigne et du vin désigné par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université ;</li><li>• 16 personnalités extérieures<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le directeur général du Comité Champagne ou son représentant</li><li>○ Le président de l'Union des maisons de Champagne, co-président du Comité Champagne, ou son représentant</li><li>○ Le président du Syndicat Général des Vignerons, co-président du Comité Champagne, ou son représentant</li><li>○ Le président de l'union des œnologues – région Champagne ou son représentant</li></ul></li></ul>	<p><b>ARTICLE 4 : COMPOSITION</b></p> <p>Le conseil d'institut est constitué de 32 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 14 enseignants-chercheurs et assimilés de l'URCA, dont :<ul style="list-style-type: none"><li>○ 7 en Sciences, Technologie et Santé et 7 en Sciences humaines, Sociales et de la Société, désignés par le Conseil d'administration sur proposition du président de l'université selon les critères ci-après déterminés : ils devront avoir consacré une partie substantielle de leur activité d'enseignement et de recherche au domaine de la Vigne et/ou du Vin ou être impliqués dans la conduite de projets nationaux et internationaux. Au moins un responsable des diplômes nationaux portés par l'institut figure obligatoirement dans ce collège. En cas de portage en cours de mandat du conseil, au moins un responsable du diplôme national ou des diplômes nationaux concerné(s) participe(ent) aux travaux du conseil avec voix consultative.</li></ul></li><li>• 1 représentant BIATSS en lien avec le domaine de la vigne et du vin désigné par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université ;</li><li>• 16 personnalités extérieures<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le directeur général du Comité Champagne ou son représentant</li><li>○ Le président de l'Union des maisons de Champagne, co-président du Comité Champagne, ou son représentant</li><li>○ Le président du Syndicat Général des Vignerons, co-président du Comité Champagne, ou son représentant</li><li>○ Le président de l'union des œnologues – région Champagne ou son représentant</li></ul></li></ul>

## Modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz

- Le président du conseil régional du Grand Est ou son représentant
- Le président du conseil départemental de la Marne ou son représentant
- Le président de la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne ou son représentant
- 1 enseignant de NEOMA, désigné par la direction de l'école et ayant consacré une partie substantielle de ses activités d'enseignement et/ou de recherche au domaine des sciences de la vigne et du vin
- 1 représentant désigné par Avize Viti-Campus
- Le président de l'association Villa Bissinger ou son représentant
- Le président de la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ou son représentant
- 1 personnalité élue par le conseil d'institut siégeant à titre personnel, connue pour son engagement en matière de la vigne et du vin
- 1 représentant de la CCI Marne Ardennes
- 1 représentant du Grand Reims
- 1 représentant désigné par l'INRAE
- 1 représentant désigné par le pôle Bioeconomy for Change
- Le président de l'université ou son représentant

- Le président du conseil régional du Grand Est ou son représentant
- Le président du conseil départemental de la Marne ou son représentant
- Le président de la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne ou son représentant
- 1 enseignant de NEOMA, désigné par la direction de l'école et ayant consacré une partie substantielle de ses activités d'enseignement et/ou de recherche au domaine des sciences de la vigne et du vin
- 1 représentant désigné par Avize Viti-Campus
- **Le président de l'association Villa Bissinger ou son représentant 1 expert qualifié du milieu viticole élu par le conseil de l'institut sur proposition du président du conseil**
- Le président de la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ou son représentant
- 1 personnalité élue par le conseil d'institut siégeant à titre personnel, connue pour son engagement en matière de la vigne et du vin
- 1 représentant de la CCI Marne Ardennes
- 1 représentant du Grand Reims
- 1 représentant désigné par l'INRAE
- 1 représentant désigné par le pôle Bioeconomy for Change
- Le président de l'université ou son représentant